

FORMALITES D'INSCRIPTION

au **C.S.A.N.C** et à la **Section Plongée Nouméa**
SAISON 2024/2025 du 01/09/2024 au 31/08/2025

Contacts section Plongée:

Président de la section : Christophe NAKANRAKARI Courriel : fonky.kak@gmail.com
Vice-président : Courriel :
Secrétaires Nathanaëlle PUCHOIS et Michèle HANNOIRE Courriel : csanc.plongee.secreteriat@gmail.com
Trésoriers : Henri THIMONIER Courriel : csanc.plongee.tresorier@gmail.com

Tarifs des plongées :

4 000 CFP pour une sortie d'une plongée (vignette rouge)
6 000 CFP pour une sortie deux plongées (vignette verte)
300 CFP par matériel loué : gilet – détendeur – bloc (vignette jaune)

Tarifs des formations :

3 000 CFP (BDC), 5000 CFP (ilot) le baptême avec remise d'un diplôme officiel FFESSM,
20 000 CFP le Niveau 1 **40 000 CFP** le Niveau 2 **50 000 CFP** le Niveau 3

Les permanences de la section ont lieu au bain militaire **tous les jeudi soir à partir de 18h00.**
Toutes les informations sont consultables sur notre site internet et notre page Facebook

<http://csanc-plongee-noumea4.webnode.fr/>
<https://www.facebook.com/csanc.plongee.noumea>

À fournir lors de l'inscription :

- Fiche d'inscription dûment complétée + photo d'identité (badge accès club)
- Photocopie d'une pièce d'identité (voir tableau ci-dessous) ;
- Photocopie de la carte grise et de l'attestation d'assurance automobile valide ;
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine ;
- Photocopie d'attestation du niveau du plongeur (sauf passage niveau 1) ;
- Licence FFESSM (même ancienne) ;
- Autorisation parentale, si mineur(e) : remplir le tableau au recto du dossier d'inscription ;
- **3 Chèques** correspondant aux cotisations « **CSANC** », « **SECTION Plongée** » et « **licence FFESSM** », **tous les 3 à l'ordre du « CSANC ».**

CATEGORIE familiale de l'adhérent	PIECE JUSTIFICATIVE	Cotisation CSANC Chèque 1	Cotisation SECTION PLONGEE + FFESSM Chèque 2 & 3
Militaire de carrière, sous contrat, retraité, VAT, réserviste (réserve active) et civil de la Défense	Carte d'identité de l'intéressé « ayant droit »	5 000 CFP	12 000 CFP + licence FFESSM
Famille des catégories ci-dessus (préciser !)	Carte d'identité « de l'ayant droit »	5 000 CFP	12 000 CFP + licence FFESSM
Compagnie tournante (Carrière ou Contrat)	Carte d'identité du militaire	2 500 CFP	1500 CFP / mois + licence FFESSM
Personnels extérieurs aux armées	Carte d'identité ou passeport	8 000 CFP	12 000 CFP + licence FFESSM

➤ **Cotisation CSANC (payable qu'une fois pour toutes les sections)**

Conditions de DEMI-TARIFS pour les cotisations CSANC :

- Les enfants de moins de 18 ans au jour de l'inscription.
- Les fins de séjour avant le 1^{er} mars ou les inscriptions après le 1^{er} mars.

(Aucune cotisation ne pourra être inf. à 2500 CFP)

➤ **Cotisations section :**

1. La cotisation à la section plongée au tarif de **12 000 CFP**.

Demi- tarif = à partir du 4^e membre d'une famille.

Ou Forfait Famille (au minimum 2 adultes, 2 enfants = 1/2 tarif pour tous).

2. La licence de la FFESSM 2024/2025 :

- licence « adulte » : **5900 CFP** ;
- licence « jeune » (de 12 à 16 ans) : **3 700 CFP** ;
- licence « enfant » (moins de 12 ans) : **1 750 CFP**.

3. Assurance complémentaire **obligatoire**, **paiement par internet** selon la formule choisie* :

Lafond assurdiving : <https://www.assurdiving.com/>

Loisir 1 : 23.5 € ; Loisir 2 : 28 € ; Loisir 3 : 48 €

DAN : <https://www.daneurope.org/insurance>

Sport member à partir de 93 € pour les pratiquants et Pro-member à partir de 212 € pour les encadrants.

*
* * *

CHARTRE DU PLONGEUR CSANC



En adhérant au CSANC Plongée,
je deviens membre d'une association 1901 et d'un club fédéral.
A ce titre, je m'engage à :

- être volontaire pour participer à la préparation de la plongée et au rangement du matériel à la fin de la sortie, en suivant les instructions du directeur de plongée, dans la mesure de mes moyens (embarquement/débarquement du matériel, rinçage du matériel, aide pour la manœuvre et le nettoyage des embarcations).
- arriver à l'heure pour les sorties, sauf cas de force majeure, et prévenir le DP de tout empêchement ou difficulté.
- participer à la vie de la section en me portant volontaire pour participer à l'entretien des locaux et du matériel, à organiser des activités, dans la mesure de mes moyens.
- chercher à améliorer mon niveau de plongée, notamment par le biais de formations.
- respecter l'esprit fédéral et l'esprit de la section décrit dans le règlement intérieur, notamment en m'abstenant de tout propos calomnieux ou diffamatoire à l'encontre des autres membres.

Date :

Nom, prénom, signature :

*
* * *

**VOTRE DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET AVANT D'ÊTRE RENDU
AU SECRETARIAT**

(COTISATIONS **ET** CERTIFICAT MEDICAL À JOUR
AVANT TOUTE PRISE DE LICENCE, ASSURANCE COMPLEMENTAIRE ET PREMIERE
PLONGEE DE LA SAISON)

AUTORISATION PARENTALE

→ **MINEUR(E) : autorisation parentale obligatoire à remplir et signer par les deux parents.**

Je soussigné(e) (**Nom, prénom du tuteur**), autorise l'enfant
(**Nom, prénom du Recto de cette feuille**)
à la pratique de :

Nous restons seuls responsables en cas d'incident et/ou d'accident survenu en-dehors des heures officielles des séances de pratique.

Nous reconnaissons être informés que des photos ou vidéos ou des enregistrements audio de notre fils/fille mineur(e) peuvent être effectués lors des activités de la section et autorisons leur prise et utilisation, à titre gracieux, par la section ainsi que le CSANC pour les publications de l'association : à usage interne (revues, projections, documents,...) ou externe (site internet, presse...), et ce tant qu'elles seront utiles à l'association et quel que soit le support utilisé (matérialisé type papier ou non type numérique).

Signature des 2 parents, précédée de la mention écrite « **lu et approuvé** »

À, le/...../ 202...

Mention et signature mère :

mention et signature père :

*

* *

DROIT A L'IMAGE

Chaque adhérent de la section plongée Nouméa a un droit exclusif sur son image et de l'utilisation qui en est faite ainsi que pour les enregistrements sonores ou visuels. À tout moment il est en mesure de contrôler et d'exercer son droit.

Il reconnaît également ne pas être lié par contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou sa voie et/ou ses œuvres.

Toutefois, sauf avis contraire exprimé de manière explicite, l'adhérent accepte par principe que son image et/ou l'image de ses créations soient susceptibles d'être utilisées comme illustration pour :

- la page du site officiel du CSANC (intradef et internet)
- le tous FANC
- la page Facebook de la section à laquelle il adhère librement

Cédant ainsi pour une durée de maximale de 5 ans l'intégralité des droits d'exploitation à titre gracieux, cette acceptation est expresse, définitive, excluant toute demande de rémunération ultérieure.

En outre, la section plongée Nouméa (et le CSANC de manière générale) s'engage à ne pas publier de prise de vue humiliante ou dégradante ou susceptible de porter atteinte à la dignité de l'adhérent de sa réputation ou de sa vie privée.

La section plongée Nouméa s'engage à mentionner l'auteur de la photographie et/ou des œuvres.

La section plongée Nouméa, tout comme le CSANC, s'engage à ne tirer aucun profit de ces dernières.

Pour toute parution dans la presse écrite ou numérique une demande écrite devra être demandée par la section plongée Nouméa.

Signature obligatoire